AR Prefecture

005-210501615-20250430-250211-DE
Reçu le 12/05/2025

Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.02.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23 avril 2025
Date d'affichage : 23 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trente avril à dix-neuf heures,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLES, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gaspard BOREL, Natacha SALLE.

Excusés :
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO,
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Muriel FINE,
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE,
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de parcelles – Indivision DEVINAT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les consorts de l'indivision DEVINAT ont proposé de céder à la Commune de La Salle les Alpes, les parcelles suivantes dont ils sont propriétaires :

AR Prefecture
005-210501615-20250430-250211-DE
Reçu le 12/05/2025

Parcelle (section et n°)	Contenance (m²)	Zonage PLU	Montant
AO 157	828	Ns	414 €
AO 172	157	Ns	78,50 €
AO 173	1 906	Ns	953 €
AP 83	686	Ns	343 €
AP 109	597	Ns	298,50 €
AP 180	950	Ns	475 €
D 694	1 190	Ns	595 €
D 704	670	Ns	335 €
D 862	620	Ns	310 €
D 939	1 016	Ns	508 €
D 1452	805	Ns	402,50 €
D 1914	650	Ns	325 €
D 2053	900	Ns	450 €
D 2348	163	Ns	81,5 €
D 2350	1 530	Ns	765 €
D 2404	415	Ns	207,50 €
D 2533	410	Ns	205 €
D 2618	940	Ns	470 €
D 2709	380	Ns	190 €
D 2710	610	Ns	305 €
D 2744	110	Ns	55 €
D 2745	112	Ns	56 €
TOTAL			**7 822,50 €**

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Considérant que la Commune a proposé aux consorts de l'indivision DEVINAT, l'acquisition des parcelles situées en zone Ns (zone naturelle correspondant au domaine skiable) pour une valeur de 50 centimes d'euros le m².

Considérant que par correspondance en date du 10 décembre 2024, les consorts de l'indivision DEVINAT, représentés par Mme Marianne Richard-Molard, ont accepté de céder les parcelles susvisées situées en zone Ns au prix proposé, soit pour un montant de 7 822,50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTER** l'acquisition des parcelles cadastrées AO 157, AO 172, AO 173, AP 83, AP 109, AP 180, D 694, D 704, D 862, D 939, D 1452, D 1914, D 2053, D 2348, D 2350, D 2404, D 2533, D 2618, D 2709, D 2710, D 2744,

AR Prefecture

005-210501615-20250430-250211-DE
Reçu le 12/05/2025

- D 2745 d'une contenance totale le 15 645 m² et appartenant aux consorts de l'indivision DEVINAT pour un montant total de 7 822,50 € hors frais de notaire ;

- **DIT** que les frais notariés sont à la charge de la Commune ;

- **DIT** que l'étude notariale chargée de l'établissement de l'acte à intervenir est la SCP AGOSTINO-BENJAMIN-LAGRANGE, notaires à Briançon ;

- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, l'adjoint délégué à l'urbanisme pour signer l'acte d'acquisition à intervenir ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours, à l'article 2111 « terrains nus » ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 30 avril 2025.

Le Maire

Emeric SALLE

MAIRIE DE LA SALLE-LES-ALPES (Hautes-Alpes) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO